Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 062-216205237-20260930-DEL_2026_108-DE

DEPARTEMENT
DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE LENS

VILLE DE
LOISON-SOUS-LENS

Tél : 03.21.13.03.48

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Vingt Six, le 29 septembre
Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,
Sous la Présidence de Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Maire,
En suite de convocation en date du 23 septembre 2026,
Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,
Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception des conseillers excusés suivants :

- Monsieur Xavier LEVEAU donne procuration à Monsieur Jonathan DUEZ
- Madame Lily DUBOIS donne procuration à Madame Myriam DEFONTAINE
- Monsieur Jérôme VANDESAVEL donne procuration à Madame Marie-France VOISIN
- Madame Christelle LION donne procuration à Monsieur Yannick PAPA
- Madame Ghislaine DUPUIS donne procuration à Monsieur le Maire
- Madame Jeannine TACQUET donne procuration à Madame Christelle FOLLIARD
- Monsieur Lionel LESUR donne procuration à Madame Jocelyne HEBBELINCK
- Madame Catherine WILLE donne procuration à Monsieur David GUIDÉ

Monsieur Pascal BAILLEUL est désigné secrétaire de séance.

Objet : Remise en commercialisation du terrain sise 46 rue Léon Gambetta

Depuis février 2025, la commune a confié à Maître Audrey BRIANCHON-MOLLET de l'étude notariale Artois Gohelle Notaires, Office d'Avion, la cession de terrains dont elle est propriétaire, sise n° 46 rue Gambetta.
Cette cession au profit de Madame ELMGHALESH BOUCHAKOUR (parcelles AM 124 et 154) pour un montant de 48 000 € n'ayant pu aboutir, la Commune a décidé de reprendre la commercialisation de ce dossier à toute personne physique ou morale pouvant s'y substituer.
Celle-ci sera dorénavant confiée à Maître Stéphanie BLAREL de l'étude notariale Artois Gohelle Notaires, Office de Lens, qui assurera la vente de ce terrain au profit de la Commune.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

↳ **Vote à l'unanimité**

- D'émettre un avis favorable à la proposition de confier la vente de ce terrain à Maître Stéphanie BLAREL, Artois Gohelle Notaires, Office de Lens.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir en cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Loison-sous-Lens, le 30 septembre 2026

MAIRIE DE LOISON-SOUS-LENS (P. de C.)

Le Maire,

Fabrice TREPCZYNSKI